

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MERCREDI 23 MAI 2018

Date de convocation : 16/05/2018

2018 - 030

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois du mois de mai à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, V. LEROY, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°30 : DEMANDE DE NON VALEUR SUR TLE

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques qui informe l'assemblée que certains dossiers ne peuvent être recouverts, les créances étant éteintes et qu'il convient de les apurer.

Vu la demande adressée en date du 14 mai 2018 par le trésorier de Clermont Municipal, sollicitant l'admission en Non Valeur d'une dette relative à la Taxe locale d'Equipement (TLE), pour un montant de 341,00€, dont est redevable Monsieur SOLMAZ Unal ;

Vu le caractère irrécouvrable de la créance, empêchant désormais toute poursuite et donc tout recouvrement dans ce dossier ;

Considérant que cette admission n'engendrera aucune écriture comptable pour la collectivité, et aucune charge, puisque le produit correspondant n'a jamais été titré

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal

DECIDE

de prononcer la Non Valeur pour le montant total et sollicité de la créance concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 23 mai 2018.

Le Maire

Daniel CHARLET

